

- Azzedine Boulfefel, à la wilaya de Jijel ;
- Rachid Souilah, à la wilaya de Skikda ;
- Essaïd Titah, à la wilaya d'El Tarf ;
- Mohamed Benaïssa, à la wilaya d'El Oued ;
- Farid Chougui Chabbi, à la wilaya de Béchar.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, il est mis fin aux fonctions de directeurs du tourisme et de l'artisanat aux wilayas suivantes, exercées par MM. :

- Rebiai Medroua, à la wilaya de Béjaïa ;
 - Medjeber Bellahmer, à la wilaya de Tizi-Ouzou ;
 - Mohamed Chérif Selatnia, à la wilaya d'Annaba ;
 - Saïd Larbi, à la wilaya de Mostaganem ;
 - Noureddine Haddad, à la wilaya de Tipaza ;
 - Mohamed Bourad, à la wilaya de Naâma ;
 - Omar Yousfi, à la wilaya d'Aïn Témouchent ;
- appelés à exercer d'autres fonctions.



Décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 portant nomination du directeur des ressources hydrauliques et de l'économie de l'eau à la wilaya d'Alger.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, M. Benhalima Bouthiba est nommé directeur des ressources hydrauliques et de l'économie de l'eau à la wilaya d'Alger.



Décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 portant nomination de directeurs de l'hydraulique de wilayas.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, sont nommés directeurs de l'hydraulique aux wilayas suivantes, Mmes et MM. :

- Zine Loucif, à la wilaya de Chlef ;
- Mostéfa Meziane, à la wilaya de Laghouat ;
- Mohamed Keciba, à la wilaya de Béjaïa ;
- Abdelkader Benfatima, à la wilaya de Blida ;
- Mostéfa Chabani, à la wilaya de Bouira ;
- Zoubir Boulahbel, à la wilaya de Tamenghasset ;
- Abdelkader Hadji, à la wilaya de Tébessa ;
- Mouloud Kessour, à la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Lazhar Ghamri, à la wilaya de Djelfa ;

- Abdellah Chenine, à la wilaya de Jijel ;
- Rabah Kessi, à la wilaya de Sétif ;
- Meftah Lakehal, à la wilaya de Saïda ;
- Bouamama Belkacemi, à la wilaya de Sidi Bel Abbès ;
- Brahim Hachemi, à la wilaya de Constantine ;
- Aboud Boukerana, à la wilaya de Médéa ;
- Mohamed Deddouche, à la wilaya de Mostaganem ;
- Habib Miloud Daouadji, à la wilaya de M'Sila ;
- Ali Diale, à la wilaya de Mascara ;
- Rabah Safi, à la wilaya d'Ouargla ;
- Nacera Bellal épouse Ganibardi, à la wilaya d'Illizi ;
- Khaled Toumi, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj ;
- Youcef Gabi, à la wilaya de Boumerdès ;
- Tahar Iftini, à la wilaya d'El Oued ;
- Abdenour Chikh, à la wilaya de Khenchela ;
- Rachid Ikhlef, à la wilaya de Souk Ahras ;
- Mohamed Haddad, à la wilaya de Tipaza ;
- Hocine Ramdane, à la wilaya d'Aïn Defla ;
- Hayet Sahli épouse Hamadi, à la wilaya de Naâma ;
- Oukacha Charef, à la wilaya d'Aïn Témouchent ;
- Mohand Arezki Aoudjit, à la wilaya de Ghardaïa.



Décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 portant nomination de l'inspecteur de l'académie d'Alger.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, M. Abdessatar Kadri est nommé inspecteur de l'académie d'Alger.



Décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000 portant nomination de directeurs de l'éducation de wilayas.

Par décret présidentiel du 3 Chaâbane 1421 correspondant au 30 octobre 2000, sont nommés directeurs de l'éducation aux wilayas suivantes, Mmes. et MM. :

- Mohamed El Hadi Brakchi, à la wilaya de Chlef ;
- Liamine Mekhaldi, à la wilaya de Batna ;
- Salah Malki, à la wilaya de Tamenghasset ;
- Abdelmadjid Bendaoud, à la wilaya de Tizi-Ouzou ;
- Zoubir Larbi, à la wilaya de Djelfa ;